

La règle des 4 semaines

Principes généraux

1. Elle s'applique à toute personne suivie pour anorexie mentale ayant un IMC inférieur à 17 qui en accepte les principes
2. Elle est active sur l'ensemble du suivi (hospitalisation complète, hôpital de jour et ambulatoire)
3. Le poids de référence, au départ, est :
 - a. Soit le poids du premier contrôle fait en consultation
 - b. Soit, éventuellement, le poids du jour de mise en place de cette règle
4. La courbe démarre à la date de ce contrôle du poids.
5. 4 semaines plus tard on procède au calcul de la différence entre le poids de l'entrée (S1) et le poids actuel (S4)
6. Ensuite, à chaque consultation, le poids est comparé à celui de la semaine S moins 4
7. Si ce poids est inférieur ou égal au poids de la semaine S moins 4 alors le programme de soin devra être modifié
8. Les ajustements possibles sont :
 - a. Arrêt des soins en l'état et mise en place d'un projet de transfert vers une autre modalité de soins
 - b. Arrêt de l'hospitalisation complète et retour à l'hospitalisation de jour
 - c. Arrêt de l'hospitalisation de jour et retour à l'ambulatoire (reprise du travail motivationnel)
 - d. Application de l'éventuel contrat de contingences mis en place précédemment

Le choix de la méthode est à discuter entre le soignant, le(la) patient(e), éventuellement sa famille et avec l'avis de l'ensemble des intervenants.

9. Seul(e) le (la) patient(e) et/ou sa famille est en droit de cesser les soins sans appliquer cette règle à condition qu'il(elle) soit en capacité de faire ce choix sans compromettre gravement sa santé.
10. En cas de mise en œuvre d'une alimentation assistée, la règle des 4 semaines s'applique dès la semaine suivante. En cas de non prise de poids ou de prise insuffisante, les quantités prescrites devront être majorées (augmentation des volumes dans la SNG ou du nombre des suppléments nutritionnels oraux)

Remarques

Il ne s'agit pas d'un « contrat » de poids mais d'une règle visant à éviter un échec des soins et/ou une chronicisation du trouble des conduites alimentaires.

Si la courbe de poids est un indice nécessaire de la validité de la démarche de soin, elle ne constitue pas, et de loin, son seul objectif.

Pour la personne suivie, en connaître, en comprendre et en accepter les principes est un gage de bons résultats et une préservation de ses chances de succès.

Le programme F50 fait ce calcul automatiquement lors de la saisie de chaque poids en cours de suivi.